



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 9 septembre 2022 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 1^{ER} JUILLET 2022

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 1^{er} juillet 2022.

2. PLAN DU PERSONNEL – DÉCISION DE LA TUTELLE – INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 1^{er} août 2022 approuvant la délibération du Conseil de zone du 1^{er} juillet 2022 portant modification du cadre du personnel contenu dans le plan du personnel.

3. INTERCOMMUNALE IMIO – ADHÉSION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre part à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé iMio scrl et d'en devenir membre ; De souscrire une part A au capital de l'intercommunale iMio par la réalisation d'un apport en numéraire de 3,71 euros ; De libérer cette somme dès réception de l'autorisation de la tutelle par un versement de 3,71 euros sur le compte de l'intercommunale iMio, et après la modification budgétaire indispensable à l'article 351/812-51 du budget extraordinaire.

4. DEUXIÈME PILIER DE PENSION – CENTRALE SFP – ADHÉSION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'adhérer à la centrale d'achat du Service fédéral des Pensions, en vue de la poursuite d'un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels de la zone de secours DINAPHI.

5. GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION FAS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de marquer son accord sur la convention d'utilisation FAS du SPF Stratégie et Appui pour la mise en place d'un bon de paie électronique pour le personnel de la zone.

6. RÈGLEMENT DE TRAVAIL – MODIFICATION DES HORAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver les modifications du Règlement de travail applicable au personnel de la zone, articles 1 et 3 ainsi que l'annexe 2, qui resteront annexées à la présente décision ; De fixer son entrée en vigueur au 12 septembre 2022 ; De charger le service des Ressources Humaines d'informer le personnel et de transmettre à chaque membre un exemplaire des modifications adoptées.

7. MARCHÉS PUBLICS – ACHATS AU BUDGET EXTRAORDINAIRE - DÉLÉGATION AU COLLÈGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déléguer au Collège zonal la compétence de choisir le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et d'en fixer les conditions, pour les dépenses ne dépassant par le seuil de 15.000 € au budget extraordinaire.

8. MP ACHAT APPAREILS MULTI-PARAMÈTRES AMU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2022-037 et le montant estimé du marché "Achat défibrillateurs multi paramètres", qui s'élève à € 221.698,11 hors TVA ou € 235.000,00, TVA comprise ; De passer le marché par la procédure ouverte ; De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51, et à inscrire au budget 2023.

9. MP ACHAT 12 ÉLAGUEUSES - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2022-034 et le montant estimé du marché "Acquisition de 12 élagueuses", qui s'élève à € 4.500,00 TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

10. MP ACHAT SERVEUR DE SAUVEGARDE ANTI HACK – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2022-038 et le montant estimé du marché "Achat serveur de sauvegarde anti-hack", qui s'élève à € 2.892,56,00 hors TVA ou € 3.500,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53.

11. MP ACHAT 10 PC FIXES - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2022-039 et le montant estimé du marché "Achat 10 PC fixes", qui s'élève à € 5.785,12 hors TVA ou € 7.000,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53.

12. ACHAT DE MATÉRIEL DE COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE – PARTICIPATION À UN ACCORD-CADRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver l'accord-cadre de la société ASTRID pour la livraison d'équipements terminaux de télécommunication (radios, pagers et accessoires) ; De financer les dépenses en dépendront par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/742-53, et à inscrire aux budgets suivants.

13. RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR LOGISTIQUE – VACANCE D'EMPLOI ET RÉSERVE DE RECRUTEMENT – NOUVEL APPEL À CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de relancer un appel à candidatures pour un emploi de Directeur Logistique, grade B1, dans le but de constituer une réserve de recrutement ; De marquer son accord sur le profil de fonction dans l'avis de recrutement annexé. ; De charger le Collège de lancer dès que possible l'appel à candidatures.

14. RECRUTEMENT EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D4 – RÉSERVE DE RECRUTEMENT – APPEL À CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de marquer son accord sur le profil de fonction d'agent administratif D4 ; D'approuver la constitution d'une réserve de recrutement en vue de l'engagement d'un agent administratif à mi-temps pour le service Event à la fin de la période d'interim ; De charger le Collège de lancer dès que possible l'avis de recrutement.

15. RECRUTEMENT INFORMATICIEN – VACANCE D'EMPLOI ET APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacant un emploi d'informaticien bachelier au grade B1 ; De pourvoir à cet emploi en faisant appel à la réserve de recrutement constituée le 12 juin 2022 ; D'inviter le Collège de zone à procéder à l'engagement du candidat de la réserve.

16. RECRUTEMENT SECOURISTES-AMBULANCIERS NON-POMPIERS VOLONTAIRES – VACANCE D'EMPLOI ET APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacants 22 emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement de 2021.

17. RECRUTEMENT SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – VACANCE D'EMPLOI

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacants 36 emplois de sapeur-pompier volontaire, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement à constituer lors du huis clos.

17A. MP SCHÉMAS ÉLECTRIQUES DES CASERNES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le descriptif technique et le montant estimé du marché "Réalisation des schémas électriques pour 7 casernes ", qui s'élève à €28.000 HTVA ou € 33.880,00 TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 3514/723-60.

A huis clos

18. BUREAU DES VOLONTAIRES – CONSTITUTION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de désigner les membres du bureau des volontaires, pour une durée de 4 ans : 2 sapeurs pour le cadre de base et 2 sergents pour le cadre moyen ; D'inviter les membres du bureau à choisir un président parmi les membres et à rédiger un ROI, qui devra être approuvé par le Conseil de zone ; De charger le Collège d'informer les membres désignés.

19. RECRUTEMENT EMPLOYÉ LOGISTIQUE – CONSTITUTION RÉSERVE DE RECRUTEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de verser dans une réserve de recrutement, d'une durée de 3 ans, 4 candidats ayant réussi les épreuves de recrutement d'employé logistique ; D'informer les candidats de la présente décision.

20. PERSONNEL OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – DÉMISSION POUR MISE À LA RETRAITE

Ce point est reporté.

21. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – ANNULATION ENGAGEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'annuler l'engagement d'un candidat secouriste-ambulancier non-pompier volontaire, avec effet immédiat.

22. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – ADMISSION EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'engager 22 candidats de la réserve de recrutement de secouristes-ambulanciers non-pompiers de 2021 ; D'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier les 22 candidats mentionnés à l'article 1^{er}, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1^{er} novembre 2022, ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

23. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – PROLONGATION DE STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prolonger de 6 mois le stage de recrutement d'un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire à partir du 8 septembre 2022.

24. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – CONSTITUTION RÉSERVE ET ADMISSION EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de verser dans la réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, les 36 lauréats du recrutement dans l'ordre des résultats obtenus et par poste de secours, pour une durée de deux ans ; De ne pas retenir les candidats ayant obtenus une note inférieure à 50% ; D'admettre à l'entrée en stage de recrutement de sapeur-pompier volontaire, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail, les 36 lauréats de la réserve de recrutement ; De fixer l'entrée en service au 1^{er} octobre 2022 pour les candidats déjà formés, même partiellement, et au 1^{er} novembre 2022 pour les autres, ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

25. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – RENOUVELLEMENTS NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de 3 pompiers volontaires ; De ne pas renouveler la nomination d'un pompier volontaire.

26. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER - NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au 1^{er} août 2022.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président,
Pascal JACQUIEZ

